

INTRODUCTION

La onzième session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), qui a eu lieu au siège de l'Organisation, à Paris, du 14 novembre au 15 décembre 1960, a paru à plusieurs marquer l'arrivée de cette institution spécialisée à l'âge adulte. La délégation du Canada estime que cette appréciation, si simple qu'elle soit, n'est cependant guère exagérée. La session de 1960, ainsi que l'a dit le Directeur général de l'Organisation, M. Vittorino Veronese, venait après "quatorze années de formation patiente". Pendant cette période, l'Unesco a réalisé nombre de projets importants qui ont témoigné concrètement de sa maturité. A cette session, l'Organisation a montré une assurance nouvelle, celle d'une institution efficace des Nations Unies capable de faire face énergiquement aux responsabilités croissantes qui lui sont confiées. On voyait le progrès dans l'augmentation du budget ordinaire de l'Organisation, lequel est passé de 26 millions de dollars pour 1959-1960 à 31.5 millions pour 1961-1962; dans ses plans relatifs à des projets spéciaux, d'une valeur de 25 millions de dollars de plus, qui doivent être exécutés dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et du Fonds spécial; dans son besoin d'un personnel plus nombreux, pour lequel la construction d'un quatrième édifice a été approuvée; et dans son offre de services, peut-être prématurée, à l'Association internationale de développement, nouvellement créée, et à la Banque interaméricaine de développement. On voyait le progrès aussi dans la structure du programme que le Directeur général, après avoir consulté le Conseil exécutif et les États membres, a soumis à la Conférence pour être étudié et approuvé; son programme s'est révélé éminemment flexible et adaptable aux conditions nouvelles auxquelles l'Organisation doit faire face.

L'entrée dans l'Organisation des États africains nouvellement indépendants a rendu plus urgentes les tâches à venir. Le nombre des membres de l'Unesco, qui était de 81 à l'ouverture de la dixième session en 1958, s'est élevé à 98, avant la fin de la session de 1960, du fait de l'admission des pays suivants: Cameroun, République Centre-Africaine, Congo (Brazzaville), Dahomey, Guinée, Côte-d'Ivoire, Madagascar, Mali, Niger et Sénégal (entrés entre les deux sessions); Haute-Volta, Nigéria, Togo, Gabon et Somalie, ainsi que Koweït, précédemment membre associé (première semaine de la session); et enfin Congo (Léopoldville). L'île Maurice, le Ruanda-Urundi et le Tanganyika sont devenus membres associés. En hommage aux seize nouveaux membres africains, la présidence de la session a été confiée au chef de la délégation d'Éthiopie, M. Akale-Work Abte-Wold.